

Lantenay - Infos

N°6

Avril - 1997

Bonjour,

Nous avons décidé pour ce sixième numéro de Lantenay-Infos de vous parler de la forêt communale. Pendant très longtemps, la commune a eu pour seules recettes, le produit de la vente des bois; les habitants avaient droit aux revenus des coupes affouagères. Aujourd'hui, les ventes de bois représente, 14 % du budget communal, et au fil du temps, par nécessité, le budget communal, s'est organisé avec d'autres ressources (impositions, dotations, subventions,...).

- Le conseil municipal -

Petit regard sur le passé...

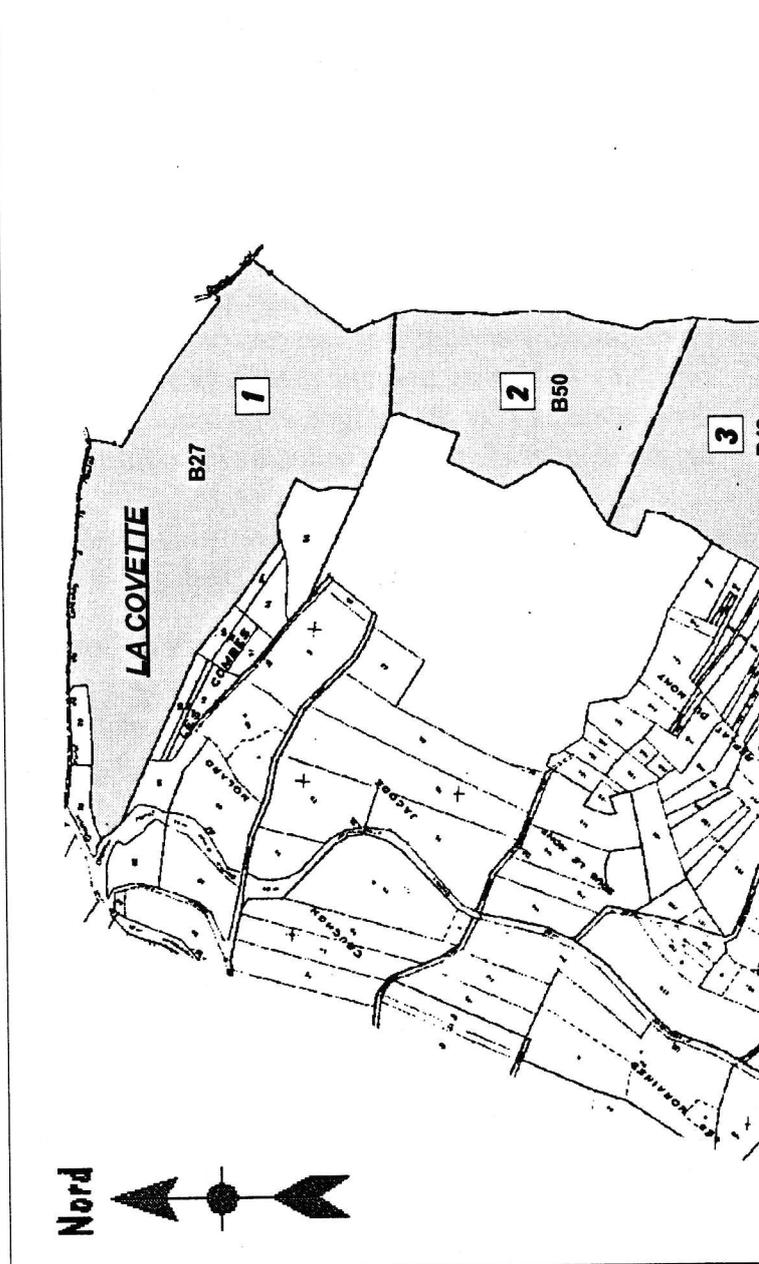
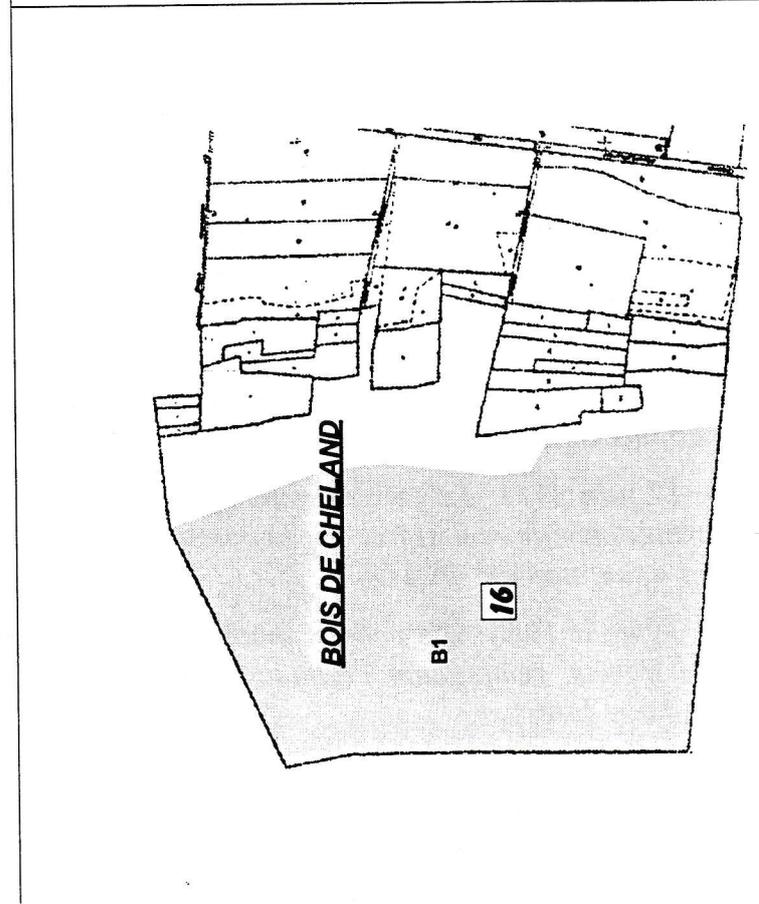
La forêt comme ressource principale ...

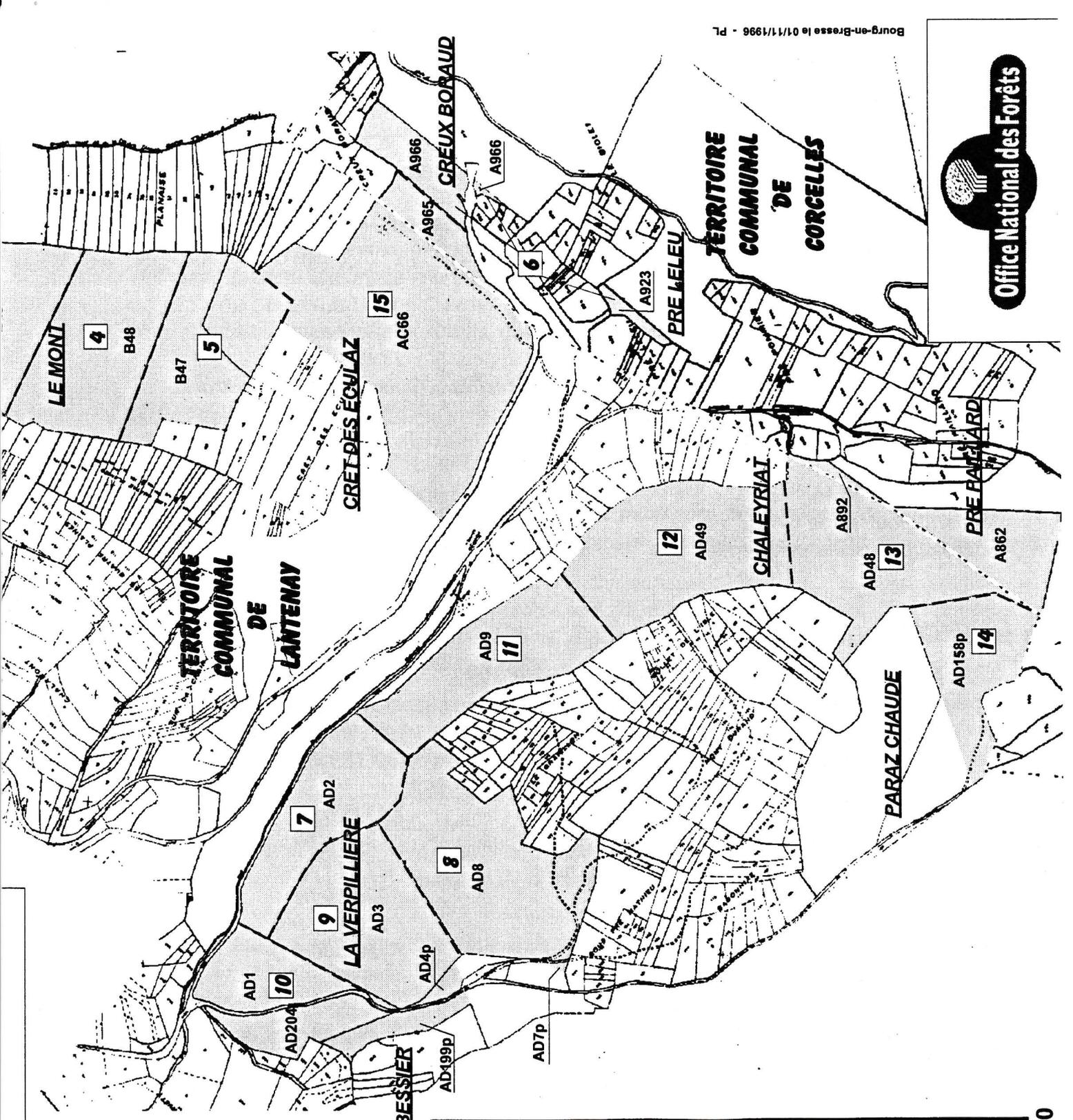
- **13 février 1881:** Considérant que le bassin dit "lavoir", situé à plus de 250 mètres du village présente des difficultés au moment des neiges, le conseil municipal fait la demande de deux sapins, pour établir des "bassins lavoirs" dans le village qui seront alimentés par le trop plein des bassins "abreuvoirs" existants.
- **20 avril 1881:** Le conseil municipal étudie une demande des habitants du Tremblay, à l'administration forestière de 30 mètres cube de bois, à prendre sur les sapins que le hameau possède, pour la réparation du four banal qui tombe en ruine.
- **17 mars 1884:** Mr le Maire expose, que le pont en bois sur le Borrey vient récemment de s'effondrer, et demande que huit sapins soient accordés, pris dans la forêt du tremblay pour la création d'un nouveau pont. Les habitants exécutent les travaux.
- **17 août 1887:** Pour couvrir ses dettes, la commune se doit de contracter un emprunt de 6000 frs à couvrir par une imposition extraordinaire... Les habitants voient d'un mauvais oeil cette nouvelle imposition, ils considèrent que le village est environné de belles forêts où grand nombre de sapins dépérissent sur pied. Le conseil municipal demande alors, la mise en place d'une coupe extraordinaire.
- **04 août 1892:** Considérant l'orage très violent du 30 Juillet 1892 qui a fait plusieurs chablis dans la forêt, le conseil municipal demande la vente immédiate de ces bois, et la suppression de la coupe portée sur le cahier des ventes.
- **01 août 1901:** Vu les dégâts occasionnés par l'orage et la grêle du dimanche 28 Juillet 1901, sur les cultures, au moment où elles allaient être récoltées, le conseil municipal prie l'administration forestière d'accorder une coupe de bois exceptionnelle de 1 000 mètres cube.
- **17 avril 1904:** Le conseil municipal prie l'inspecteur des Eaux et Forêts de porter comme clause à la vente des coupes de Lantenay, que celles-ci soient coupées à la hache, et non à la scie, méthode qui nuit aux exploitations futures.
- **17 juin 1912:** Le conseil municipal décide que le partage de l'affouage se fera par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe sur la commune depuis un an et un jour suivant l'ancienne coutume du pays, qui a toujours été observé.
- **12 août 1966 :** Le conseil municipal est informé des modalités d'intervention de l'Office National des Forêts, remplaçant l'administration des Eaux et Forêts et décide de lui confier la gestion du domaine forestier.
- **21 février 1969 :** Le conseil municipal décide l'adhésion de la commune de Lantenay, au syndicat des travaux forestiers du haut Bugey et des monts d'Ain pour un capital de 933,43 frs calculé au prorata de la surface boisée.

Forêt Communale de LANTENAY

CARTE DU PARCELLAIRE CADASTRAL ET CORRESPONDANCE AVEC LE PARCELLAIRE FORESTIER

-  Forêt soumise au régime forestier
- Limite de parcelle cadastrale et N° B27
- Limite de territoire communal
- Limite parcelle forestière et N° 10





L'ARBESSIER

Parcelle	Surface
1	14,64 ha
2	6,96 ha
3	7,27 ha
4	7,30 ha
5	6,40 ha
6	2,38 ha
7	5,49 ha
8	9,50 ha
9	7,42 ha
10	5,97 ha
11	6,43 ha
12	8,40 ha
13	10,60 ha
14	4,53 ha
15	16,28 ha
16	24,05 ha
Surface Totale :	143,62 ha

Surface Totale : 143,62 ha
 échelle 1/10 000



Aujourd'hui...

La forêt communale de Lantenay n'est pas entièrement donnée en gestion à l'Office National des Forêts, il reste une petite partie gérée par la commune d'une manière autonome. Cette forêt est appelée "insoumise", (autrefois, on parlait de "bois impériaux")

La forêt communale soumise à la gestion de l'O.N.F s'étend sur 143,62 hectares, et comprend 4 cantons de taille inégale:

- Canton de la Corvette, du Mont et de la Sarasine:	62,23 ha
- Canton de Pré Leleu:	0,35 ha
- Canton de la Verpillère et du Mont Durand:	56,99 ha
- Canton du Tremblay:	24,05 ha

Ces différents cantons se divisent au total en 16 parcelles....(voir carte page centrale)

Notre forêt se situe à une altitude moyenne de 850 m (maxi:1014 m / mini:720 m). On y trouve 6 essences principales:

- le sapin pour 56 %	- l'épicéa pour 15 %
- le tilleul pour 13 %	- l'érable sycomore pour 2 %
- le chêne pubescent pour 4 %	et 5% de feuillus divers ...

Lantenay: ... fait ... et à faire ...

Fait: **Élaboration puis vote du budget primitif 1997:**

Le 28 Mars 1997 le conseil municipal a voté à l'unanimité, le budget primitif pour 1997, soit:

Fonctionnement:..... 1 128 906 frs

Investissement:..... 632 315 frs

Détail des principaux investissements prévus pour 1997:

↳ Achat d'une remorque	(25 000 frs)
↳ Achat d'une photocopieur pour l'école	(13 300 frs)
↳ Remplacement poteaux incendie	(22 515 frs)
↳ Travaux Batiment P.T.T	(22 000 frs)
↳ Réserve foncière	(100 000 frs)
↳ Réfection du pont du Tremblay	(400 000 frs)

A Faire : **Remise en état du four de Lantenay:**

Le conseil municipal souhaite par souci de convivialité, de remettre en fonctionnement, au moins une fois par an, le four de la commune. Nous souhaitons créer une commission ouverte à tous les habitants, destinée à associer à notre projet un maximum de personnes afin d'imaginer une petite fête du four.

Une réunion est prévue le Samedi 10 mai 1997 à 18h00 à la salle de la Fromagerie.

Vous y êtes toutes et tous invités

Lantenay : Infos - Pratiques ...

➤ **Le Prix cycliste des 4 communes se déroulera cette année le dimanche 8 Juin** Le départ et l'arrivée se feront à Izenave

➤ **Permanences à la Mairie (rappel):**

- Mme la Secrétaire:	Le mardi de 14 h 00 à 16 h 00
	Le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
- Mr le Maire:	Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00